L’enseignement actuel en France Le rôle primordial y joue l’État qui met en œuvre le principe fondamental de l’égalité d’accès à l’éducation. Il apparaît comme l’un des traits distinctifs de ce système. Les grands principes régissant le système éducatif français, posés dès la Révolution française, ont progressivement été appliqués - 182 - au cours du XIX-e siècle, notamment grâce à l’œuvre législative de la III-e République. L’affirmation de l’obligation scolaire, celle de la gratuité et de la laïcité de l’enseignement public n’ont jamais été remis en cause depuis. Ainsi, alors que, depuis 1959, l’instruction est obligatoire pour tous les enfants entre six et seize ans, on observe aujourd’hui que la scolarisation des jeunes Français se fait de manière beaucoup plus précoce (plus de 99 % des enfants de trois ans sont ainsi scolarisés à l’école maternelle). Le coût de l’enseignement public est entièrement gratuit, à l’exception des droits d’inscriptions, relativement modiques, exigés dans l’enseignement supérieur. L’État est le garant des principes fondamentaux, et a pour mission de définir les objectifs généraux de la politique d’éducation, d’organiser et de contrôler l’enseignement public et l’enseignement privé. L’enseignement public est placé sous l’autorité directe du ministère de l’Éducation nationale. L’Éducation est devenue, au milieu des années 1990, le premier budget de l’État, avec une part d’environ 18 %. Le système éducatif français demeure fortement centralisé. L’État conserve la définition des objectifs généraux de la politique d’éducation, des contenus et des programmes. Il assure le recrutement et la formation des enseignants, ainsi que la gestion et la rémunération de l’ensemble des personnels travaillant dans le secteur public. Dès 1793 avait été fixée l’organisation en trois degrés du système éducatif français: tous les enfants reçoivent un enseignement primaire identique. Les grandes réformes des années 1960 et 1970, accompagnant l’accroissement démografique et l’évolution de la demande sociale en matière d’éducation, ont permis l’élargissement de l’accès à l’enseignement secondaire et à l’enseignement supérieur. Tous les élèves, à l’issue de l’école primaire, entrent dans le premier cycle du secondaire (collège). C’est à la fin de celui-ci que s’effectue une première orientation, décisive mais qui n’est plus définitive. Le baccalauréat, qui sanctionne la réussite dans le deuxième cycle du secondaire, ouvre la voie à l’enseignement supérieur. L’université connaît depuis plusieurs années un afflux massif d’étudiants qui s’explique mécaniquement par la croissance de la de- - 183 - mande sociale de scolarisation. D’une manière générale, la démocratisation du système éducatif pose le problème de l’adaptation, assez coûteuse, des structures et des contenus d’enseignement à un public à la fois plus important et très divers. Au cours des années 1990 plusieurs experts ont souligné que l’uniformisation des enseignements avait pour conséquence de renforcer la sélection sociale et scolaire. Aussi, le gouvernement a-t-il mis l’accent sur la nécessité d’apporter un soutien particulier aux élèves en difficulté afin de lutter contre l’échec scolaire: 100 000 jeunes sortent encore chaque année du système scolaire sans qualification ni diplôme. Afin de renforcer l’égalité des chances, des moyens supplémentaires ont également été donnés aux établissements accueillant des populations socialement défavorisés. Un autre axe de la politique éducative dans les deux dernières décennies a été de développer l’enseignement professionnel. 5. L’enseignement mixte C’est un système d'éducation selon lequel les élèves ou